



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

N° 23.044

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mars 2023

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 15 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Étaient représenté·e·s :

Mme GAULIER Danièle	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à M. COELHO Vasco
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. BOLLE DALLIAH Kristian	mandat à M. OMRANE Alain
Mme MARTIN Mélisande	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à M. DRUART Frédéric

Étaient absents : Ms El Arbi CHIRRANE, Hacène HABI, Mmes BENKAHLA Malika, COHEN Rachel, LORES Monique, LANTERNIER Lucie

Secrétaire de séance : Mme LAJILI Yamina

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	31
Représentés	6
Absents	6
<u>Votes</u>	
Pour	24
Contre	2
Abstention	4
Prend pas part au vote : 7	

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....24 MARS 2023.....

de la publication le

.....24 MARS 2023.....

O B J E T

Vœu présenté par le groupe Gauche communistes, socialistes, écologistes et citoyens sur la réforme des retraites

Voeu présenté par le groupe Gauche communistes, socialistes, écologistes et citoyens

Considérant le fort mouvement de rejet de la réforme des retraites dans tout le pays,

Considérant l'unité persistante et inédite de l'intersyndicale nationale,

Considérant les manifestations d'ampleur inédite dans le pays, notamment dans des villes moyennes, et les grèves fortes organisées que nous constatons notamment dans les transports urbains ou l'éducation nationale sur notre ville,

Considérant la participation à ce mouvement de nombreuses et nombreux habitant.e.s de la ville,

Considérant le rejet tant de l'allongement de la durée de cotisations, de l'âge de départ légal à 44 ans par une majorité écrasante de la population,

Considérant que le peuple Français, s'il a élu Emmanuel Macron souverainement, a tout aussi souverainement élu une Assemblée Nationale à l'image des attentes de ce même peuple et lui a confié la souveraineté législative,

Considérant que le gouvernement, ne disposant pas d'une majorité dans l'Assemblée a eu recours à l'article 49.3 et constatant les effets délétères dans notre pays,

Considérant la méthode employée par le gouvernement (loi de finance rectificative dès janvier au lieu d'une loi spécifique, utilisation de l'article 47.1 au sénat...)

Considérant l'index sénior et le chômage endémique chez les plus de 55 ans comme chez les moins de 25 ans,

Considérant l'inversion historique de la courbe d'espérance de vie en bonne santé dans notre pays,

Considérant que la réforme ne comprend aucune revalorisation réelle des pensions de retraites actuelles et n'anticipe aucunement le niveau de pension des générations à venir dont la carrière a été historiquement marquée par le chômage, le temps partiel, la précarité depuis les années 70,

Considérant que la réforme ne prend pas en compte l'inégalité forte de salaires et de pensions entre femmes et hommes,

Le conseil municipal de Choisy-le-Roi :

- 1) appelle au retrait de cette loi de finance rectificative et à la mise en place d'un vrai débat démocratique dans tout le pays
- 2) affirme son rejet du processus parlementaire choisi par le gouvernement sur la forme et sur le fond
- 3) soutient la demande de référendum populaire déposée par plus de 280 parlementaires

Face à la crise démocratique et sociale de notre pays, seule le recours au vote démocratique permettra une sortie de crise.

Fait et délibéré en séance, le 22 mars 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

